

<b>IDENTIFICATION DU FICHIER</b>	N° : SG_4
<b>Nom du fichier :</b> Nominations par le ministre des Finances ou nominations par le Conseil des ministres	
<b>Description :</b> Documents fournis par les candidats pour leur nomination aux conseils d'administration d'organismes ou de sociétés d'État dont la loi relève du ministre des Finances : CV, CV abrégé, déclaration d'indépendance, déclaration d'intérêts, déclaration de l'historique judiciaire et disciplinaire et avis du syndic d'un ordre professionnel	
<b>FINALITÉ DU FICHIER ET PERSONNES CONCERNÉES</b>	
<b>Finalité(s) du fichier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En vue de l'application des lois relevant de la responsabilité du ministre des Finances;</li> <li>• En vue de l'application du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-3, r. 1).</li> </ul>	
<b>Personnes ou entreprises principalement concernées par les renseignements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une autre catégorie de personnes</li> </ul>	
<b>Provenance(s) et modalité(s) de collecte des renseignements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par écrit par la personne concernée</li> </ul>	
<b>LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseignements nominatifs</li> <li>• Numéros d'identification</li> <li>• Coordonnées</li> <li>• Informations à l'égard de l'emploi</li> <li>• Informations industrielles</li> <li>• Données socioéconomiques</li> </ul>	
<b>GESTION DU FICHIER</b>	
<b>Supports physiques utilisés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.)</li> </ul>	
<b>Durée générale de conservation des renseignements :</b> <p>En référence à la règle AD-25 du calendrier de conservation du ministère des Finances, les renseignements sont conservés aussi longtemps que les nominations sont en vigueur, plus 3 ans;</p> <p>En référence à la règle AD-04 du calendrier de conservation de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), les renseignements sont conservés jusqu'au départ d'un membre qui siège au conseil d'administration, plus 3 ans.</p>	
<b>Personnel ayant accès au fichier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du secrétariat général;</li> <li>• Cabinet du ministre des Finances;</li> <li>• Direction de l'administration des lois du secteur financier;</li> <li>• Secteur des politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État;</li> <li>• Financement-Québec;</li> <li>• Direction générale de l'optimisation des revenus et des politiques locales et autochtones</li> </ul>	
<b>Une personne ou un organisme extérieur a accès au fichier à des fins de traitement :</b> Non	
<b>Les renseignements versés au fichier sont transférés à une autre personne ou un autre organisme :</b> Oui	